

Conseil d'administration n° 2

du mardi 15 octobre 2024

Heure de début : 18h06

Nombre de présent : 19/24 Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Gilet, Principal adjoint

Point 1 : Adoption du projet d'ordre du jour

Se rajoute à l'ordre du jour précédemment envoyé aux membres :

- Admissions en non-valeur
- Déspécialisation de Crédits d'État

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 2 : adoption du PV du précédent CA

Le vote est reporté car le PV est incomplet

Point d'actualité sur l'exercice PPMS de ce jour

Tous les acteurs, usagers du service ont été prévenus en amont de la réalisation d'un exercice PPMS alerte intrusion. Malgré cela, certains élèves ont pu ressentir du stress. L'objectif des exercices est de créer des réflexes, des automatismes en cas d'incident. Afin d'améliorer, les procédures, sans générer davantage de stress, M. Gilet sera chargé de préparer l'exercice suivant en gardant une part de secret sur le moment et les conditions. (Mars et avril), personne ne sera averti en amont. Objectif est de tester les réactions, améliorer les procédures quant à la chaîne de décision.

Point 3 : Installation des conseils et commissions

Le **Conseil de discipline** ne s'est jamais réuni sur l'année 2023-2024.

La **Commission éducative** qui se réunit généralement avant d'en venir au conseil de discipline. Elle doit avoir une vocation éducative et non pas pour objectif de sanctionner.

Il est fait le choix d'une composition souple pour qu'elle soit réunie rapidement.

CESCE : Comité à l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Il peut y avoir des invités en plus des titulaires et des membres de droits.

CVC : conseil de vie collégienne. Il a un budget dédié. Constitution qui ouvre la participation au plus grand nombre d'élèves. Il se réunit deux à trois fois dans l'année.

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 4 : Charte d'utilisation des fonds sociaux.

La charte proposée est la même que l'année dernière.

L'objectif est être équitable en se basant sur un quotient familial (ressources + prestations familiales / nombre d'enfants +2). Cela donne un ordre d'idée de répartition des fonds.

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 5 : Charte des Séjours et des sorties

M. Breuzin s'est inspiré de la précédente charte des voyages pour rédiger la nouvelle. Les changements portent notamment sur des définitions. Par exemple, retirer le terme voyage qui est trop associé à l'idée de vacances. Rappel que les sorties sont obligatoires et gratuites si elles se déroulent sur le temps scolaire. Elles deviennent facultatives si elles sont payantes et en dehors des horaires de l'établissement. Exception sera faite cette année pour la sortie à Caen en fin d'année. Elle sera prise en charge, dans sa totalité, par l'établissement alors qu'elle débordera, du fait des temps de transports, des horaires scolaires. Elle revêtira, cependant, un caractère obligatoire.

M. Gilet propose d'associer le terme pédagogique à ceux de sorties et séjours.

Articles sur le coût financier, le coût maximal souhaité (450€)

Règlement intérieur s'applique sur le temps des sorties, séjours pédagogiques.

Une fois votée, elle sera déposée sur le site de l'établissement.

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 6 : Séjour à l'île Grande

Les séjours à Santec et à l'île Grande profitent à **tout un niveau**, les élèves de sixième. Objectif que tous les élèves puissent partir. Sollicitation du fonds social collégien. Séjours qui ont du sens au niveau éducatif mais aussi pédagogique (activités nautiques, compétence savoir nager).

Possibilité d'une baisse du coût final suite aux actions qui seront menées dans l'année comme par exemple la course parrainée organisée par l'équipe d'EPS.

Ce jour le CA se prononce sur la participation sans tenir compte d'une éventuelle baisse de tarif. La réduction des coûts qui ne pourra être actée qu'une fois les actions menées à leur terme.

Porteur du projet€	M. Ruchat	
Elèves concernés	2 classes de 6 ^{ème}	
Période	Du lundi 2 juin au vendredi 6 juin 2024	
Durée	5 jours et 4 nuits sur place en pension complète	Pour info en 2024
Nombre de participants	48 élèves 5 accompagnateurs	70 élèves 8 accompagnateurs
Coût	Hébergement : 17 621,60 € Transport : 1 250 € Total : 18 871,60 €	Hébergement : 25 359 € Transport : 2 620 € Total : 27 979 €
Participation des familles	356 €	359 € (308 € avec dons)

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 7 : Séjour à Santec

Porteur du projet	M. Ruchat	
Elèves concernés	3 classes de 6 ^{ème}	
Période	Du lundi 16 juin au vendredi 20 juin 2025	
Durée	5 jours et 4 nuits sur place en pension complète	Pour info en 2024
Nombre de participants	72 élèves 8 accompagnateurs	72 élèves 8 accompagnateurs
Coût	Hébergement : 26 428 € Transport : 2 980 € Total : 29 408 €	Hébergement : 26 150,40 € Transport : 2 880 € Total : 29 030,40 €
Participation des familles	367 €	363 € (308 € avec dons)

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 8 : Séjour en Provence

Ce séjour en Provence s'adresse aux élèves latinistes de quatrième (en lieu et place de Rome dont les coûts sont devenus prohibitifs).

Porteur du projet	Mme FOUQUÉ
Elèves concernés	4 ^{ème} Latinistes
Période	Du 17 au 21 mars 2025
Durée	5 jours et 2 nuits sur place en pension complète et 2 nuits dans le bus
Nombre de participants	40 élèves 3 accompagnateurs
Coût	18 490 €
Participation des familles	430 €

Votants : 19

Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 19

Point 9 : Délégation du CA au chef d'établissement.

Le CA autorise le Chef d'établissement à signer des commandes dans le respect des conditions du code des marchés publics. Si la délégation n'était pas accordée par le CA, il devrait être réuni pour chaque signature (exemple le simple achat de tickets de bus).

Votants : 19
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 19

Point 10 : Convention 2024 avec le BEF Rennes

Le collège Morvan Lebesque signe une convention avec le BEF de Rennes.
La cotisation est de 55€.

Votants : 19
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 19

Point 11 : Admission en non-valeur

Ce sont des sommes dues par des familles mais dont le recouvrement coûterait davantage à l'établissement que la somme réclamée. Coût du recommandé, frais d'huissier seraient supérieurs aux 7,81€ réclamés. L'établissement prend donc cette somme à sa charge.
Montant des créances : **7,81€.**

Votants : 19
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 19

Point 12 : DBM : décision budgétaire modificative

Prélèvement proposé 16000€, essentiellement vers le service restauration (4000€), et ALO pour 10000€ (eau, écrans pour Opale, fournitures, produits d'entretien) et 2000€ pour les activités pédagogiques (AP)

Remarque de Mme Carrié sur la fusion des deux budgets (ALO et Restauration qui tombent dans les fonds de roulement) et donc l'utilisation des fonds de réserves qui sont majoritairement dus à des excédents de restauration, donc payés par les familles, à des fins autres que la restauration. Cela revient à faire supporter aux familles le coût des besoins de fonctionnement du collège en raison d'une dotation insuffisante.

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 13 : Déspécialisation des Crédits d'État.

Il s'agit d'une dotation liée au dispositif « cordées de la réussite », en lien avec l'orientation et le supérieur qui tend à disparaître.

Tout n'a pas été dépensé et il reste 3621,49 €

Répartition proposée:

- 1500 € pour les activités pédagogiques
- 1000 € pour l'EAC pour le projet de galerie Arc en ciel et projet Malraux
- 1121,49 € pour les droits de reprographie.

Votants : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 19

Point 14 : Information diverse

Prochains CA :

- Lundi 25 novembre 2024 : Budget 2025
- Jeudi 6 février 2025 : DGH
- Mardi 22 avril 2025 : Compte financier

Heure de fin du Conseil d'administration : 19H06

Le secrétaire de la séance



M. Gilet

Le président du CA



M. Breuzin